

La Copie du bail fait par M. Sacetti pour un atelier  
 que louoit M. Lethiere de J<sup>r</sup> Sieur Sacetti et que  
 M. Lethiere a signé de confiance sans remarquer que  
 par cette piece moitié manuscrite et moitié imprimée M.  
 Sacetti lui faisoit prendre un engagement qui ne pouvoit lui  
 lui convenir a M. Lethiere est daté du 15. g<sup>r</sup>. 1808.  
 Mais la jouissance de l'atelier lui a raison de So. Part.  
 par annies a commence le 30. g<sup>r</sup>. de la même annie 1808.  
 comme les quittances le prouvent

Pas son bail M. Sacetti engage M. Lethiere pour  
 cinq ans et a défaut d'être prievu 15 jours d'avance  
 l'expiration du bail M. Leth. se trouve engagé pour  
 cinq autres annies.

Suivant nos usages Français p. une location de la valeur  
 de So Partou le propriétaire doit être prievu par le locataire  
 trois mois d'avance. Si il retarde seulement d'un mois, le  
 propriétaire a le droit d'exiger le payement d'un  
 trimestre ~~et~~ <sup>mais</sup> le locataire ~~est~~ peut continuer de jouir  
 ou de sous-touer p. ces mêmes 3. mois et en recevoir  
 la valeur au moyen de quoi il ne perd rien ou au plus  
 un demi trimestre cette loi est generale juste et  
 raisonnable.

La même loi autorise a emporter les objets dont  
 il a pu embellir l'appartement et a le rendre d'avec  
 l'etat ou il l'a pris. La loi de M. Sacetti veut  
 le contraire

166 bis

Compte de 1808. Page 31. Du Register

1<sup>re</sup> quittance de loyer sous le N<sup>o</sup> 30. - Payé p. loyer d'un atelier p. un  
Pensionnaire, l'an avant, une année  
qui coïncide le 30. g<sup>bre</sup> 1809 - 50.....

Compte de 1810 Page 57.

Sous le N<sup>o</sup> — 32

Sous une année a échéance le 30. g<sup>bre</sup> 1810  
20. g<sup>bre</sup> mai 1810  
quittance p. le même objet 50.....

Compte de 1811. Page 67. N<sup>o</sup> 362

à l'année a échéance le. . 50 ..  
30. g<sup>bre</sup> quittance du 9. mai 1811.

Compte de 1812

136

quittance p. le mois échéance le 31. mai 1812 - 25

et 136

p. autre le mois échéance le 30. g<sup>bre</sup> 1812. 25.